



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Deloitte.

Deloitte & Associés
6, Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense
S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre

SES-imagotag S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2020

SES-Imagotag S.A.

55, place Nelson Mandela – 92000 Nanterre

Ce rapport contient 42 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Deloitte.

Deloitte & Associés
6, Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense
S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre

SES-imagotag S.A.

Siège social : 55, place Nelson Mandela – 92000 Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société SES-Imagotag S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SES-imagotag S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill

(Notes II.1.1.2, II.1.2 et II.4- Note 1 aux comptes consolidés)

- Risque identifié

Les goodwill issus d'opérations de croissance externe antérieures correspondent à l'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, et sont alloués à une unité génératrice de trésorerie (UGT) unique. Ils figurent à l'actif des comptes consolidés pour un montant de 51,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La direction s'assure lors de chaque clôture annuelle, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés dans la note II.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des jugements importants de la direction, s'agissant notamment des taux de croissance, des projections de flux de trésorerie basés sur des prévisions d'exploitation et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit.

- Notre réponse

Nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation réalisé par la Direction et examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- la pertinence de la détermination d'une unité génératrice de trésorerie unique utilisée par la direction,
- la pertinence des projections établies au cours des exercices précédents avec les réalisations de 2020 pour en évaluer la fiabilité,
- la cohérence des projections de flux de trésorerie pour les années 2021 à 2030 avec le budget Groupe 2021 approuvé par le Conseil d'administration le 21 décembre 2020 et avec le plan d'affaires Groupe utilisé par la direction pour les années suivantes,
- le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues (notamment taux d'actualisation et taux de croissance à long terme), au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe et des analyses de marché pour des sociétés comparables,
- la cohérence des projections de chiffre d'affaires retenues avec le carnet de commandes et les prévisions de ventes, en nous entretenant avec la direction responsable de leur établissement et en réconciliant ces éléments avec les informations collectées et la documentation obtenue,
- la sensibilité de la valeur recouvrable déterminée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SES-imagotag S.A. par l'Assemblée Générale du 23 juin 2017 pour les cabinets Deloitte & Associés et KPMG.

Au 31 décembre 2020, les cabinets Deloitte & Associés et KPMG étaient dans la 4^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

SES-Imagotag S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2020*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons un rapport au comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris La Défense, le 30 avril 2021

Deloitte & Associés

Julien RAZUNGLÉS

Grégoire Menou
Associé

Julien Razungles
Associé

Comptes consolidés au 31 décembre 2020 (normes IFRS)

SES-imagotag est une société à Conseil d'administration cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment B, code ISIN FR 0010282822).

Les comptes consolidés du Groupe SES-imagotag (ci-après « le Groupe ») au 31 décembre 2020 recouvrent une période de 12 mois et présentent un total de bilan de 460 983 K€ et un résultat net consolidé de -7 643 K€. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 mars 2021.

6.1 Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

6.1.1 Comptes consolidés

I.1 Bilan consolidé

Actif

K€	Notes	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	1	115 324	104 187
Immobilisations corporelles	2	18 721	14 910
Droits d'utilisation	2	14 217	19 385
Actifs financiers	3	1 262	1 055
Impôts différés actif	22	16 934	14 119
ACTIFS NON COURANTS		166 457	153 656
Stocks et en-cours	4	106 007	68 075
Créances clients	5	87 201	82 839
Impôts courants	6	3 982	3 554
Autres débiteurs courants	6	8 732	14 227
Trésorerie & équivalents de trésorerie	7	88 605	73 108
ACTIFS COURANTS		294 526	241 803
TOTAL ACTIF		460 983	395 459

Passif et capitaux propres

K€	Notes	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Capital	8	31 516	31 516
Réserves consolidées		141 043	152 677
Résultat - part groupe		-7 643	-13 139
CAPITAUX PROPRES		164 916	171 054
Provisions non courantes	10	746	1 671
Impôts différés passif	22	5 377	4 400
Emprunts	11	84 760	55 773
Dettes locatives non courantes	11	2 873	11 637
Autres passifs non courants	12	4 237	4 804
PASSIFS NON COURANTS		97 992	78 285
Dettes fournisseurs	13	96 774	100 948
Dettes locatives courantes	11	1 323	9 075
Autres dettes et comptes de régularisation	14	99 978	36 097
PASSIFS COURANTS		198 075	146 120
TOTAL PASSIF		460 983	395 459

I.2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat

K€	Notes	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	15	290 264	247 585
Achats consommés	16	-217 776	-189 372
Charges externes	17	-25 570	-29 005
Charges de personnel	18	-29 371	-26 428
Impôts et taxes		-1 186	-904
Dotations aux amortissements	1 & 2	-19 766	-14 689
Dotations aux provisions	19	-4 175	-4 191
Reprises de provisions	19	3 010	2 106
Autres produits de l'exploitation	20	420	260
Autres charges de l'exploitation	20	-891	0
RESULTAT OPERATIONNEL		-5 042	-14 639
Autres produits financiers	21	16 916	7 075
Autres charges financières	21	-19 941	-9 010
Charges d'intérêts sur dettes locatives	21	-748	-344
RESULTAT FINANCIER		-3 773	-2 279
Charge d'impôt	22	1 172	3 779
RESULTAT NET		-7 643	-13 139
Dont intérêts minoritaires		-764	-651
<hr/>			
Résultat par action		31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
Résultat part du groupe en K€		-6 878	-12 488
Nombre moyen pondéré d'actions		15 758 108	14 590 795
Résultat par action (en euros)		-0,44	-0,86

I.3 Etat du résultat global consolidé

K€	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT NET	-7 643	-13 139
Ecarts de conversion		
Couverture de flux de trésorerie	-2 116	-1 555
Ecarts de réévaluation		
Ecarts actuariels	-53	-79
RESULTAT GLOBAL	-9 812	-14 773
Revenant à la société mère	-9 048	-14 122
Revenant aux minoritaires	-764	-651

I.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

K€	Capital	Réserves	Résultat	Total
Capitaux propres 31/12/2018	29 007	124 868	-5 900	147 975
Affectation du résultat 2018		-5 900	5 900	0
Augmentation de capital	2 510	31 783		34 293
Actions propres		-104		-104
Résultat 2019			-13 139	-13 139
Instruments financiers		-1 555		-1 555
Réserves minoritaires et autres variations		3 584		3 584
Capitaux propres 31/12/2019	31 516	152 677	-13 139	171 054
Affectation du résultat 2019		-13 139	13 139	0
Actions propres		86		86
Résultat 31/12/2020			-7 643	-7 643
Instruments financiers		-2 116		-2 116
Réserves minoritaires et autres variations		3 535 ⁸		3 535
Capitaux propres 31/12/2020	31 516	141 043	-7 643	164 916

8 Correspond principalement à l'apport en capital souscrit par les groupes BOE et JDD dans le cadre de la joint venture en Chine, soit 3 990 000 €.

I.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie

K€	31/12/2020	31/12/2019
- Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-7 643	-13 139
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	19 102	14 554
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
-/+ Autres produits et charges calculés	135	-530
-/+ Plus et moins-values de cession (prov écart de change en P&L IFRS et Résultat instrument fi)	-556	302
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	11 038	1 187
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-1 860	-3 779
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT après coût de l'endettement financier net et avant impôts	9 178	-2 592
- Impôts versés		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	20 391	25 851
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	29 569	23 259
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-29 583	-38 832
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	98	0
- Décaissements liés aux acquisitions de droits d'utilisation	-2 885	
+ Encaissements liés aux cessions de droits d'utilisation	2 256	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-328	-163
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	122	0
+/- Incidence des variations de périmètre	3 829	950
+ Subventions d'investissement reçues	-144	29
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-26 635	-38 016
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		34 293
+ Emission d'emprunts	30 378	12 451
+ Emission d'emprunts IFRS16	2 161	17 244
+ Remboursement d'emprunts	-1 391	-3 627
+ Remboursement d'emprunts IFRS16	-18 676	-1 952
- Distribution de dividendes		
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	86	-104
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	12 558	58 305
+/- Incidence des variations des cours des devises	5	-18
= VARIATION DE LA TRESORERIE	15 497	43 530
TRESORERIE D'OUVERTURE	73 108	29 578
TRESORERIE DE CLÔTURE	88 605	73 108

6.1.2 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe SES-imagotag au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 mars 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le 16 juin 2021.

II.1 Règles et méthodes comptables

II.1.1 Base de préparation des états financiers consolidés

1. Comptes consolidés Base de préparation

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2020 sont établis conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020. Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Soient neutres ;
- Soient prudents ; et
- Soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

La devise de présentation des états financiers consolidés est l'euro. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes d'actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des filiales dont la liste figure en § II.6. Les états financiers des filiales sont préparés sur le même exercice de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les sociétés du Groupe arrêtent leurs comptes annuels au 31 décembre. Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Les nouveaux textes d'applications obligatoires à compter du 1er janvier 2020 et appliqués pour la première fois par le groupe SES-imagotag :

Néant

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1er janvier 2020 et concernant le Groupe n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés. Ils concernent :

- L'amendement à IFRS 3 « définition d'une activité » ;
- Les amendements aux normes IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence ;
- Les amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif » ;
- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes,
- Les amendements à IFRS 16 "Compensations de loyer liées à la Covid-19".

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'IASB ou l'IFRSIC (« International Financial Reporting Standard Interpretations Committee ») ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2020, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2020, n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

Ils concernent : les amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 16 dans le cadre de la phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence.

2. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée, qui apprécie notamment la notion de « prise de contrôle » dans l'application faite aux opérations d'acquisition de titres. Selon les cas, les impacts sont pris en compte en résultat ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contre-partie transférée est affectée aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une

transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Dans ce contexte, le goodwill re-présente l'excédent résiduel de la contrepartie transférée sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de la société acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au paragraphe ci-après intitulé « immobilisations incorporelles », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en tant que résultat opérationnel. Concernant les puts sur intérêts minoritaires émis après la première application des normes IFRS 3R et IAS 27R, le groupe comptabilise les variations ultérieures de la dette en capitaux propres (transactions entre l'actionnaire de contrôle et les intérêts minoritaires, qui portent sur des titres de capital mais n'ont pas d'incidence sur le contrôle).

3. Estimations et jugements

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur. L'établissement des états financiers nécessite, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, d'effectuer des estimations et d'utiliser des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Les estimations significatives réalisées par SES-imagotag pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus lors d'une acquisition (IFRS 3 regroupement d'entreprises) ;
- Les évaluations retenues pour les tests des pertes de valeur sur les actifs notamment de la valeur recouvrable du goodwill ;

- L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers ;
- L'évaluation de la valeur recouvrable des créances et des stocks.
- Les estimations des passifs, notamment sur les litiges et les positions fiscales incertaines ;
- Les hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- Les dettes de put ;
- Les droits d'utilisation et obligations locatives résultant de contrats de location ;
- La juste valeur des instruments de capitaux propres ;
- La charge relative aux paiements fondés sur des actions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, SES-imagotag révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

II.1.2 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Des frais de développement ;
- Des brevets ;
- Des logiciels ;
- Un ERP ;
- Des goodwills ;
- Des bases clients
- Des technologies.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et sont amorties.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations, sur les bases suivantes :

	Durée d'amortissement
Technologies	15 ans
Frais de développement	5 à 10 ans
Brevets	10 ans
ERP	10 ans
Base clients	15 ans
Logiciels	2 à 5 ans

Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour la détermination de la base amortissable.

Test de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et les autres immobilisations incorporelles amortissables sont testées lorsqu'il apparaît des indices de perte de valeur. L'existence de ces indices est examinée à chaque arrêté annuel et intermédiaire.

Compte-tenu du pilotage global des activités de SES-imagotag d'un point de vue technologique et d'un point de vue géographique, il est impossible d'allouer des actifs et les flux de trésorerie à des sous ensembles clairement identifiés au sein du groupe. Les goodwill sont suivis sur la base d'une unité génératrice de trésorerie unique depuis le 31 décembre 2016.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'immobilisation avec sa valeur recouvrable, déterminée comme le montant le plus élevé entre sa juste valeur minorée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur minorée des coûts de cession est privilégiée dans les rares cas où une opération récente sur les actifs concernés rend l'information disponible et fiable. Dans l'essentiel des cas, la valeur d'utilité est estimée en utilisant des projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une

période de dix ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Les principales hypothèses retenues sont :

- La projection à 10 ans réalisée par la direction : le marché de l'étiquetage électronique est un marché non encore mature au niveau mondial et en croissance forte, d'où une prévision supérieure à 5 ans, plus en adéquation avec les perspectives de ce marché ;
- Le taux de croissance à long terme retenu de 3% reflète les taux de croissance d'un marché technologique encore dynamique à cette échéance ;
- Un taux d'actualisation de 11% appliqué aux flux de trésorerie.

La valeur recouvrable qui ressort du test de dépréciation est supérieure à la valeur comptable des actifs.

La sensibilité du résultat aux variations de plus ou moins un point des hypothèses retenues, ne remet pas en cause les résultats du test de dépréciation du goodwill.

Une dépréciation est comptabilisée en cas de perte de valeur. Les pertes de valeur peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé, sauf pour le goodwill. A l'exception du goodwill, les pertes de valeur modifient de manière prospective le plan d'amortissement puisqu'elles s'imputent sur la base amortissable.

Frais de développement

Les frais de développement engagés par SES-imagotag sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des frais de développement des projets répondant aux critères suivants :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts sont individualisés de façon fiable ;
- La faisabilité technique du produit est démontrée ;
- Le produit ou procédé sera commercialisé ou utilisé en interne et génèrera des avantages économiques futurs probables ;
- Il existe un marché potentiel pour le produit ou son utilité en interne est démontrée ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

- Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité entre 5 et 10 ans.

Brevets

Concernant l'évaluation des brevets, en l'absence de marché actif, le Groupe a retenu la méthode du coût d'acquisition.

II.1.3 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

	Durée d'amortissement
Outillages et matériels industriels	3 à 5 ans
Agencements et installations	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour la détermination de la base amortissable.

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de frais de cession et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps, de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

II.1.4 Contrats de location (IFRS 16)

D'application obligatoire au 1er janvier 2019, IFRS 16 « Contrat de location » remplace la norme IAS17 « Contrats de locations » et interprétations y afférentes. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou enregistrés en charges à payer, et des coûts de remise en état. Conformément aux diverses mesures de simplification prévus par la norme, le Groupe a exclu les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois.

Les contrats de location concernent les locaux de bureaux et entrepôts, les lignes de production et matériels industriels, les véhicules et le matériel informatique.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particulier. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque contrat par référence au taux d'emprunt marginal, pour la durée résiduelle du contrat.

II.1.5 Stocks (IAS 2)

Les stocks sont évalués, conformément à IAS 2, au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valorisation des produits finis se compose des éléments suivants :

- Prix de revient des composants valorisés au coût moyen unitaire pondéré ;
- Coût de la prestation d'assemblage par le sous-traitant ;
- Frais annexes constitués essentiellement des frais de stockage des composants ;
- Frais de transit des étiquettes.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Dès lors que la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur du stock, une provision pour dépréciation est constatée selon la méthode suivante :

La dépréciation des stocks est déterminée selon la catégorie du produit et les règles de rotation afférentes comme décrit ci-dessous :

Pour chaque catégorie, la règle consiste à :

- Calculer la rotation des produits concernés. Celle-ci donne le nombre de jours depuis qu'un article au sein d'une référence a dernièrement été consommé ;
- Seuls les produits n'ayant pas tourné depuis plus de 6 mois peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation.
- Parmi ceux-là, sont exclus du calcul de la provision les produits dont un usage est avéré avant 2022, à savoir :
 - a. Produit pour lesquels il existe une commande ferme ou une opportunité commerciale supérieure à 90% permettant de couvrir au moins 50% des quantités en stocks;
 - b. Produits faisant l'objet d'une action de « refurbish » ou de « rework » visant à vendre ces produits;

- c. Produits innovants pour les futures gammes à venir.

Les références n'ayant pas fait l'objet de rotation au cours des 6 derniers mois et dont l'usage ne peut être avéré sur la base de prévisions de ventes ou de refurbish/rework pour servir des prévisions de vente, font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée de la façon suivante :

- 50% de la valeur brute pour les biens n'ayant pas tourné depuis plus de 6 mois
- 80% de la valeur brute pour les biens n'ayant pas tourné depuis plus de 12 mois
- 100% de la valeur brute pour les biens n'ayant pas tourné depuis plus de 18 mois
- 100% de la valeur brute pour les biens n'ayant jamais tourné

II.1.6 Actifs financiers, créances et autres actifs courants (IFRS 9)

Les actifs financiers, créances et autres actifs courants sont comptabilisés pour leur montant brut, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants estimés non recouvrables.

IFRS 9 remplace le modèle de « pertes encourues » d'IAS 39 par celui des « pertes de crédit attendues ».

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 au 1er janvier 2019 n'a pas d'impact matériel sur les comptes du Groupe par rapport au modèle IAS 39.

Concernant la provision pour dépréciation des créances clients, seules les créances qui présentent un retard de plus de 90 jours et un motif de litige de la part du client font l'objet d'une analyse au cas par cas, selon les critères suivants :

- En l'absence de risque identifié, tout motif lié à une demande de documentation complémentaire ne fait l'objet d'aucune provision ;

- Les dossiers permettant d'envisager une récupération du matériel sont provisionnés nette à 33% ;

- Les créances confiées au contentieux sont provisionnées en fonction du ratio de réussite historique de récupération (50%) ;

- Les créances jugées irrécupérables sont provisionnées à 100%.

II.1.7 Instruments financiers (IFRS 9)

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS39 « Actifs financiers : comptabilisation et évaluation ».

Tous les instruments dérivés sont valorisés au bilan à leur juste valeur, selon la norme IFRS 9.

Les instruments financiers dérivés consistent en des contrats de change à terme.

La gestion des risques financiers par le Groupe SES-imagotag (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est décrite à la note 31 du présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le Groupe SES-imagotag dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

II.1.8 Achats à terme

Le Groupe SES-imagotag a opté pour la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour ses achats à terme.

Les contrats de change à terme utilisés par le Groupe SES-imagotag peuvent être qualifiés de couverture de flux futurs de trésorerie. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie libellés en devises. Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabi-

lisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est ré-estimée. La juste valeur des contrats de change à terme de devises est déterminée par référence à ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- La relation de couverture est composée uniquement d'éléments éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- La relation de couverture respecte les critères d'efficacité suivants :
 - Il existe une relation économique entre l'élément couvert et la couverture ;
 - Il n'y a pas de prépondérance du risque crédit dans la variation de juste valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert ;
 - Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées autres éléments du résultat global, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation. La part inefficace des dérivés de couverture est comptabilisée au compte de résultat.

La composante report/déport est exclue de la relation de couverture, et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat au niveau du poste « autres produits et charges financiers ».

II.1.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- Les placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité ;
- Les comptes bancaires ;
- Les comptes de caisse.

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à la juste valeur en date de clôture (niveau 1 de juste valeur).

Les comptes à terme sont comptabilisés au coût amorti.

II.1.10 Actions propres (IAS 32)

Selon IAS 32 « instruments financiers », si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

II.1.11 Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

II.1.12 Plans d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » prévoit l'enregistrement d'une charge en contrepartie des services obtenus dans le cadre des plans de souscription d'actions (et assimilés) accordés aux salariés.

Le Groupe a mis en place des plans d'option de souscription, d'actions gratuites ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription au profit de certains salariés. Les prix d'option d'achat ou de souscription sont fixés par le Conseil d'administration qui consent les options.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options ; le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la présence des bénéficiaires et de la réalisation des conditions de performance interne aux fins de périodes d'acquisition des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les plans d'options de souscription d'actions ont été évalués par référence à la juste valeur des instruments attribués.

La juste valeur des actions gratuites attribuées correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. La charge globale du

plan correspond à la juste valeur estimée multipliée par le nombre d'actions attribuées sur les périodes d'acquisition envisagées dans le plan, multipliée par la probabilité de réalisation des objectifs de performance.

II.1.13 Avantage au personnel (IAS 19 révisée)

Indemnités de fin de carrière

La provision constituée au titre des avantages au personnel concerne exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19 révisée, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant à la variation du coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont désormais comptabilisés en « Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ».

II.1.14 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à IAS 12 « Impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés à la clôture au 31 décembre 2020.

Le groupe comptabilise un impôt différé actif pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'il disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, en considérant les délais de report en avant et les taux d'impôt applicables dans chaque pays.

II.1.15 Crédit d'impôt recherche (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20. Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou en résultat.

Pour la quote-part relative aux frais de R&D immobilisés, la reconnaissance au compte de résultat du crédit d'impôt recherche généré est différée dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de R&D capitalisés sous-jacents. Pour la quote-part relative aux dépenses de recherche comptabilisées en charges, la reconnaissance au compte de résultat du crédit d'impôt recherche est immédiate. Le Groupe a opté pour la comptabilisation de la totalité du crédit d'impôt recherche en diminution des dépenses constatées au compte de résultat, au poste des autres charges externes.

II.1.16 Conversion des éléments en devises

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération, à l'exception des opérations pour lesquelles la Société dispose de couverture (USD). Ces dernières sont comptabilisées au cours de couverture. Les éléments monétaires exprimés en devises, comptabilisés au bilan, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture à l'exception des dettes libellées en USD lesquelles sont converties au taux de couverture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- Les actifs et passifs sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

II.1.17 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est calculé en retenant la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture.

II.1.18 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ».

Les revenus du groupe peuvent être répartis en revenus de biens et de services.

Le fait générateur du chiffre d'affaires varie selon la nature de la vente :

- Lorsque le Groupe est en charge de l'installation des systèmes d'étiquettes, la reconnaissance du revenu s'effectue lorsque le système devient opérationnel. A la clôture des comptes, les installations facturées mais non terminées donnent lieu à la constatation d'un produit constaté d'avance, les installations terminées mais non facturées donnent lieu à la constatation d'une facture à établir ;
- Lorsque le Groupe ne livre que les étiquettes, la reconnaissance du revenu s'effectue lors de la prise en charge de la marchandise par le transporteur ou le transitaire (cas des ventes FOB), à la réception des marchandises par le client (cas des ventes DAP) ou dès la mise à disposition des marchandises au lieu d'enlèvement prévu au contrat (cas des ventes EXW) ;
- La formation est facturée et reconnue lors de la réalisation de la prestation, indépendamment de la livraison des étiquettes ;
- Les frais de transports sont facturés de façon concomitante à la facturation des étiquettes, et le revenu attaché est reconnu selon les mêmes modalités que la prestation principale (livraison des étiquettes) ;
- Les remises forfaitaires annuelles accordées aux clients sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires ;
- Les contrats de maintenance sont facturés par avance pour des périodes de trois à six mois. Des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour annuler le chiffre d'affaires lié à l'exercice suivant au prorata temporis ;

- Dans certains cas, le groupe peut être amené à réaliser des prestations d'ingénierie de recherche et développement. Le revenu attaché est reconnu lorsque la prestation est terminée et l'obligation de performance atteinte.

- Les frais correspondants à des développements spécifiques engagés dans le cadre d'acquisition de nouveaux contrats clients sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus à l'exception de ceux répondant aux critères suivants :

- Il s'agit de coûts incrémentaux spécifiques à l'obtention de certains nouveaux contrats

- Ces coûts sont indispensables pour répondre aux besoins exprimés par le client

A la clôture de chaque exercice, les coûts engagés pour des contrats non obtenus sont comptabilisés en charges. Les coûts engagés pour des contrats obtenus sont capitalisés et amortis en mode linéaire sur la durée des contrats.

Principal ou Agent

Le Groupe a mené une analyse de la nature de ses relations vis-à-vis de ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent dans la réalisation du contrat ou d'une partie du contrat quand le Groupe est amené à revendre des équipements, des logiciels ou des services. Dans le référentiel actuel, le Groupe prend comme principaux critères les notions de risques et avantages pour déterminer s'il agit en tant que principal ou agent, et notamment la responsabilité contractuelle vis-à-vis du client, la responsabilité du risque de crédit, la responsabilité contractuelle vis-à-vis des fournisseurs et la valeur ajoutée apportées aux prestations ou aux produits des fournisseurs. Sous IFRS 15, le Groupe est considéré comme agissant en tant que principal puisqu'il contrôle les biens ou les services avant de les transférer à son client.

II.1.19 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Le groupe SES-imagotag ne présente qu'un seul secteur opérationnel correspondant à une activité homogène d'installations et à la maintenance d'étiquettes électroniques de gondoles.

Les résultats opérationnels sont examinés au niveau du groupe. L'objectif est de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources et à l'évaluation de la performance. Des informations isolées au niveau plus faible ne sont pas disponibles, compte-tenu du pilotage global des activités, technologies et zones géographiques.

II.2 Faits majeurs de l'exercice

Un contexte sanitaire et économique inédit : la crise COVID-19 a amputé notre croissance et grevé nos marges en pesant plus fortement sur les régions d'Europe où nous avons la meilleure pénétration de solutions innovantes et services à valeur ajoutée. Pour amortir ce choc temporaire, nous avons réduit nos charges d'exploitation, ce qui a permis de limiter en partie l'impact préjudiciable de la crise sur notre rentabilité.

L'autre impact direct de cette crise réside dans l'augmentation du BFR principalement liée au ralentissement ou report de certains déploiements.

Nouvel emprunt garanti par l'État

Afin de renforcer davantage la liquidité du Groupe, la Société a procédé au tirage d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 90%, avec une maturité d'un an et une option d'extension pouvant aller jusqu'à 5 années additionnelles, souscrits auprès d'établissements de crédit pour un montant total de 30 M€.

II.3 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

II.4 Notes sur les comptes consolidés

Notes sur le bilan actif et passif

Note 1 - Immobilisations incorporelles

Actif brut immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Virement poste à poste	Diminution	A la clôture
Goodwill	51 274	—	—	—	51 274
Recherche et développement	40 504	1 525	9 095	—	51 124
Concessions, brevets, droits similaires	40 240	6	4 056	—	44 301
Immobilisations incorporelles en cours	21 287	18 473	-13 151	—	26 609
TOTAL	153 305	20 004	—	—	173 308

Au 31 décembre 2020, le montant des goodwill se répartit comme suit :

- Fusion SES-ESL : 12,6 M€ ;
- Acquisition SES-Imagotag GmbH : 13,4 M€ ;
- Acquisition Pervasive Displays Inc (PDi) : 18,3 M€ ;
- Acquisition Findbox (devenue Captana GmbH) : 6,7 M€ ;
- Acquisition Market Hub : 0,3 M€.

Les frais de recherche et développement représentent le coût des dépenses de recherche et d'innovation engagées par le groupe et ayant permis d'améliorer et de diversifier notre offre de produits.

Le virement de poste à poste sur l'exercice correspond principalement à l'activation des frais de recherche et développement engagés dans le cadre du développement permanent du logiciel Jeegy Cloud et de nouvelles références de la gamme Vusion, ainsi que le lancement du programme Adshelf.

De plus, une partie des projets de développements des systèmes d'informations et de l'infrastructure informatique du groupe a été achevée et activée pour un montant de 4 482 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux dépenses engagées dans le cadre des projets de recherche et développement commercialisables, de développement de l'infrastructure informatique du groupe ainsi qu'aux frais engagés pour le dépôt de brevets dont la délivrance n'a pas encore été obtenue au 31 décembre 2020.

L'augmentation des immobilisations en cours sur la période s'explique par les éléments suivants :

- Dépenses de recherche et développement pour un montant de 9 819 K€ ;
- Dépense de développement et de restructuration de l'infrastructure informatique du groupe et de ses logiciels pour un montant de 8 654 K€.

Amortissements	A l'ouverture	Dotation	Virement poste à poste	Reprise	A la clôture
Recherche et développement	35 326	5 596	-8		40 914
Concessions, brevets, droits similaires	13 792	3 271	8		17 071
TOTAL	49 118	8 867	—		57 985

Note 2 - Immobilisations corporelles

Actif brut immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Virement poste à poste	Diminution	A la clôture
Constructions et agencements	2 323	361	43	-57	2 670
Installations techniques, matériel et outillage	21 891	824	—	-1 961	20 754
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	6 618	8 395	-43	-17	14 953
TOTAL	30 833	9 579	—	-2 035	38 376

L'augmentation des immobilisations corporelles sur l'exercice s'explique principalement par :

- Des travaux d'agencements des locaux en France et en Autriche pour un total 358 K€;

- L'achat d'outillages et d'équipements industriels installés sur les nouvelles lignes de production pour un montant de 824 K€ ;

- La livraison de système d'étiquettes chez les clients sous contrats locatifs pour un montant de 7 890 K€ dont 593 K€ en cours d'installation.

Amortissements	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Constructions et agencements	1 627	346	-48	1 925
Installations techniques, matériel et outillage	12 795	2 950	-1 895	13 850
Autres immobilisations corporelles	1 500	2 375	6	3 880
TOTAL	15 922	5 671	-1 937	19 655

- Droits d'utilisation

Actif brut immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Locaux et agencements	7 394	1 546	-4 124	4 816
Ligne de production et matériels industriels	14 003	724	0	14 727
Véhicules et autres immobilisations corporelles	1 448	615	-675	1 388
TOTAL	22 845	2 885	-4 799	20 931

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Locaux et agencements	1 411	1 865	-2 147	1 129
Ligne de production et matériels industriels	1 543	3 366	0	4 909
Véhicules et autres immobilisations corporelles	506	566	-396	676
TOTAL	3 460	5 797	-2 543	6 714

L'augmentation des droits d'utilisation sur l'exercice s'explique principalement par :

- L'ajustement à la hausse du droit d'utilisation lié au contrat d'exclusivité signé avec BOE Chongqing, suite au paiement intégral de ce contrat en 2020 (annulation de l'effet d'actualisation). Ce droit d'utilisation continue à être amorti sur 4,5 ans
- Le renouvellement des locaux dans différentes filiales dont principalement l'Italie, l'Allemagne, les Etats Unis et Taiwan ainsi que la location de nouveaux bureaux en Chine, au Canada et à Taiwan ;

• Le renouvellement de la flotte automobile en France et dans les filiales.

La diminution des droits d'utilisation s'explique principalement par :

- La terminaison de deux baux commerciaux en France en fin d'exercice pour une valeur d'utilisation de 3 334 K€ ;

Note 3 - Actifs financiers

Actifs financiers	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépôts et cautions	598	283	-95	786
Autres prêts	432	45	-2	475
Divers	25	0	-25	1
TOTAL	1 055	328	-122	1 262

Note 4 - Stocks

Etat des stocks	31/12/2020	31/12/2019
Stock de matières premières	16 132	11 836
Stock de produits finis	82 511	30 400
Stock de marchandises	12 692	30 578
Dépréciation du stock	-5 328	-4 740
TOTAL	106 007	68 074

La hausse du niveau des stocks au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019 s'explique principalement par le passage au mode d'expédition maritime, moins coûteux, en lieu et place du mode aérien. Le délai d'acheminement des marchandises vers les entrepôts augmente de dix semaines environ.

Note 5 - Créances clients

Etat des créances clients en K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients brutes	87 565	83 049
Provision pour dépréciation	-404	-476
Clients - factures à établir	39	267
TOTAL	87 201	82 839

Dans le cadre du contrat d'affacturage déconsolidant en cours sur l'entité française, le montant total des créances clients déconsolidées s'élève à 6.7 M€ dont 4.2 M€ ont déjà été remboursés. Le montant des créances cédées non remboursées au 31 décembre 2020 s'élève ainsi à 2.5 M€.

Note 6 - Autres débiteurs courants et impôts courants

Les créances d'impôts courants s'élèvent à 3 982 K€ au 31 décembre 2020 contre 3 554 K€ l'année précédente, et correspondent principalement aux créances de crédit d'impôt recherche et CICE obtenue en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 pour 3 047 K€. Celles-ci seront imputées sur les dettes futures d'impôts courant ou remboursées à partir du 1^{er} janvier 2021.

Etat des autres débiteurs courants en K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances fiscales	1 254	8 780
Créances sociales	51	69
Fournisseurs - Avances et acomptes	65	194
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	5 414	3 052
Instruments financiers		0
Autres débiteurs courants	1 231	909
Charges constatées d'avance	716	1 224
TOTAL	8 732	14 227

Les créances fiscales, hors impôts courants, correspondent principalement à des créances de TVA sur achats.

Des avoirs à recevoir de la part de nos principaux fournisseurs d'assemblage de produits finis et de composants, ont été comptabilisés pour un montant de 5 203 K€ contre 2 088 K€ au 31 décembre 2019.

Les charges constatées d'avance concernent les charges d'exploitation courantes de l'entreprise facturées mais relatives à l'année 2021.

Note 7 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie disponible et équivalent en K€	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	14	15
Trésorerie – comptes débiteurs	88 590	73 093
TOTAL	88 605	73 108

Note 8 - Capital

Mouvement des titres	Nombre	Valeur nominale en €	Capital
Titres en début de période	15 758 108	2	31 516 216
Titres émis	0	2	0
Titres en fin de période	15 758 108	2	31 516 216

Il n'y a pas eu de levées de stock options sur l'exercice.

Au 31 décembre 2020, la société détient un total de 6 300 titres d'autocontrôle, tous relatifs au contrat de liquidité renouvelé au cours de l'exercice 2014. Les actions propres sont retraitées en moins des capitaux propres en application d'IAS 32.

Note 9 - Autres instruments de capitaux propres

Options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

Attributions d'options de souscriptions

Au 31 décembre 2020, deux plans d'attribution d'options de souscription d'actions sont en cours, à savoir :

Dans le cadre de l'autorisation par l'AGE du 1^{er} mars 2012,

- Le Plan 2014 (1^{ère} vague) en date du 3 avril 2014 et arrivant à échéance le 3 avril 2021.

Dans le cadre de l'autorisation par l'AGE du 21 mars 2014,

- Le Plan 2014 (2nde vague) en date du 23 octobre 2014 et arrivant à échéance le 23 octobre 2021.

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2020 :

Plan	Nombre d'options notifiées	Nombre d'options restantes en circulation nettes des options exercées ou radiées
03/04/2014	43 000	0
23/10/2014	33 150	3 600
	76 150	3 600

Au 31 décembre 2020, le nombre d'options de souscription d'actions en vigueur, qui donnent droit à la souscription d'un nombre total de 3 600 actions, représentant 0,02% du capital social et des droits de vote de SES-imagotag après dilution.

Le Conseil d'administration a, lors de la séance du 29 juin 2020, approuvé le principe d'un plan d'actions gratuites ayant pour effet d'attribuer 470.000 actions à émettre sous réserve de conditions de performance et de conditions de présence continue.

L'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de présence du bénéficiaire et prévue comme suit :

- En 2022 : Livraison des Actions de la Tranche 1 en 2022 si les conditions de performance sont remplies (Target 2020) ;
- En 2023 : Livraison des actions de la Tranche 2 en 2023 si les conditions de performance sont remplies (Target 2021) ;
- En 2024 : Livraison des actions de la Tranche 3 en 2024 si les conditions de performance sont remplies (Target 2022) ;
- En 2025 : Livraison des actions de la Tranche 4 en 2025 si les conditions de performance sont remplies (Target 2023).

Pour les actions gratuites livrées au cours des années 2022 à 2025 (Target 2020 à Target 2023), les actions gratuites ne seront soumises à aucune période de conservation à compter de la date de livraison des actions (étant donné le délai de 2 ans entre l'attribution et l'acquisition).

Note 10 - Provisions non courantes

Nature des provisions non courantes en K€	A l'ouverture	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour retour de marchandises	80	186	-98		168
Provisions pour remises en état des biens loués	739			-261	478
Autres provisions pour risques	852	70	-822		100
TOTAL	1 671	256	-920	-261	746

La provision pour risque constatée à titre conservatoire au 31 décembre 2019 dans le cadre d'un litige avec un fournisseur pour un montant de 709 K€ a été intégralement reprise sur l'exercice. La société a versé les sommes réclamées, intégralement couvertes par la provision. Le litige est clôturé au 31 décembre 2020.

La diminution des provisions pour remises en état des biens loués comptabilisée dans le cadre de l'application de la norme IFRS16, est relative à la prise de congé du bail de la société-mère en France à l'expiration de la seconde période triennale. La contrepartie a été comptabilisée en immobilisations corporelles pour 261 K€.

Note 11 - Emprunts et dettes locatives

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Emprunts en K€	A l'ouverture	+	-	A la clôture
Emprunts obligataires	49 345	118		49 463
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	6 428	30 260	-1 391	35 297
Dettes locatives courantes et non courantes	20 712	2 161	-18 676	4 196
TOTAL	76 485	32 538	-20 068	88 956

Au 31 décembre 2020, le Groupe respecte le ratio de levier consolidé désignant le rapport entre les dettes financières nettes et l'EBITDA inférieur à 3,5. L'impact de la comptabilisation de la dette locative consécutive à l'application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019, est exclu de la définition de la dette financière, pour le besoin du calcul des covenants.

Afin de renforcer davantage la liquidité du Groupe, la Société a procédé au tirage d'un Prêt Garanti par l'Etat

(PGE) à hauteur de 90%, avec une maturité d'un an et une option d'extension pouvant aller jusqu'à 5 années additionnelles, souscrits auprès d'établissements de crédit pour un montant total de 30 M€.

Par ailleurs, l'augmentation des dettes locatives correspond à la signature de nouveaux contrats de baux commerciaux à hauteur de 1.546 K€ et de nouveaux contrats de locations de véhicules à hauteur de 615 K€.

Emprunts et dettes locatives en K€	31/12/2020	A moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	84 500	3 467	81 032	
Concours bancaires	260	260		
Dettes locatives courantes et non courantes	4 196	1 323	2 873	
TOTAL	88 956	5 051	83 905	—

Note 12 – Autres passifs non courants

Nature des provisions en K€	31/12/2020	31/12/2019
Autres dettes – complément de prix et put sur minoritaires	2 675	3 091
Crédit d'impôt recherche	1 562	1 705
Autres subventions d'exploitation	–	8
TOTAL	4 237	4 804

La variation du poste autres passifs non courants s'explique principalement par les transactions suivantes :

Complément de prix et put sur minoritaires dans le cadre des acquisitions de filiales	31/12/2020	31/12/2019	Variation sur la période
Put sur tranche minoritaire Findbox	504	620	-116
Put sur tranche minoritaire Market Hub	1 700	2 000	-300
Earn out PDi	471	471	0
TOTAL	2 675	3 091	-3 851

Findbox (renommée Captana GmbH) : Dette de put sur la tranche minoritaire de 33% dans le cadre de l'acquisition de la société Captana GmbH qui a fait l'objet d'un avenant signé en janvier 2019 sur les modalités de versement.. Un nouveau versement a eu lieu en janvier 2020 pour 116 K€. Le solde sera versé en 2021 pour 504 K€;

taire de 40% dans le cadre de l'acquisition de la société Market Hub est maintenue à 2 000 K€. Un acompte de 300K€ a été versé en août 2020.

PDi : Earn out sur l'acquisition de la société PDi qui a fait l'objet d'un accord ferme et définitif en septembre 2018.

Market Hub : Au 31 décembre 2020, l'estimation de la juste valeur de la dette de put sur la tranche minori-

Note 13 – Fournisseurs

Etat des dettes fournisseurs en K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	47 981	77 400
Fournisseurs – factures non parvenues	48 794	23 548
TOTAL	96 775	100 948

Le montant des factures non parvenues correspond principalement aux achats de produits finis réalisés au cours du mois décembre et en transit vers les entrepôts au 31 décembre 2020 par voie maritime.

Note 14 – Autres dettes et comptes de régularisation

Etat des autres dettes en K€	31/12/2020	31/12/2019
Clients – avances et acomptes	77 260	11 507
Clients – avoirs à établir	910	4 668
Dettes sociales et fiscales, engagements retraite	8 998	14 097
Instruments financiers	7 751	1 254
Produits constatés d'avance et autres dettes	5 060	4 571
TOTAL	99 978	36 097

L'augmentation des avances et acomptes clients s'explique principalement par des acomptes facturés dans le cadre de contrats de déploiements importants signés en fin d'année en Europe et aux États-Unis.

Le montant comptabilisé en instrument financier correspond à la juste valeur des instruments souscrits mais non consommés au 31 décembre 2020.

Notes sur le compte de résultat

Note 15 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

Chiffre d'affaires en M€	31/12/2020		31/12/2019	
France métropolitaine	47,1	16 %	67,4	27 %
Export	243,2	84 %	180,1	73 %
TOTAL	290,3		247,5	

Le chiffre d'affaires de l'exercice est composé de ventes de biens pour un montant de 266 M€ et de prestations de services à hauteur de 24,3 M€.

Note 16 - Achats consommés

Le montant des achats consommés est composé des éléments suivants :

- Consommation des achats de matières premières et de marchandises ;
- Consommation des stocks de produits finis ;
- Frais de transport et frais accessoires liés à ces achats.

Note 17 - Charges externes

Autres charges externes en K€	31/12/2020	31/12/2019
Charges externes variables	-9 778	-9 745
Charges de personnel externes et frais de recrutement	-3 052	-3 279
Frais de voyages et déplacement	-2 722	-5 537
Marketing	-2 138	-2 960
Honoraires	-3 118	-3 549
Frais informatiques et telecoms	-3 910	-2 615
Autres charges externes	-852	-1 321
TOTAL	-25 571	-29 005

La diminution des charges externes s'explique notamment par la diminution des frais de déplacements et événementiel du fait des restrictions pendant la crise sanitaire.

Note 18 - Charges de personnel

Charges de personnel en K€	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	-29 341	-26 363
Engagements retraite	-30	-65
TOTAL	-29 371	-26 428

Note 19 - Dotations aux provisions

Nature des provisions en K€	A l'ouverture	Dotations	Reprise utilisée	A la clôture
Provisions pour retour de marchandises	80	186	-98	168
Autres provisions pour risques	852	70	-822	100
Provisions pour remises en état des biens loués	739	0	-261 ⁹	478
Provisions sur stocks	4 740	3 466	-2 877	5 329
Provisions sur créances clients	476	453	-527	402
Total variation des provisions	6 887	4 175	-4 585	6 477
Dont impact en droits d'utilisation			-261	
Exploitation				
Dotations/Reprises aux provisions		4 175	-3 010	
Autres charges externes			-605	
Achats consommés				
Financier				
Charges financières			-709	
Total compte de résultat		4 175	-4 324	

La diminution des provisions pour remises en état des biens loués, est relative à la prise de congé à expiration de la seconde période triennale des locaux de la société mère en France. La contrepartie a été comptabilisée en immobilisation corporelle en diminution du droit d'utili-

sation. Le montant de 709K€ comptabilisé en produits financiers, correspond à la reprise des intérêts financiers provisionnés dans le cadre d'un litige fournisseur. Ce litige est clos au 31 décembre 2020.

⁹ Reprise non utilisée

Note 20 – Détail des autres produits et charges de l'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent la valeur nette comptable suite à la terminaison de certains contrats de location retraités en application de la norme IFRS16, soit 420K€. Les autres charges d'exploitation concernent principalement la valeur nette comptable des actifs sinistrés suite à l'incendie survenu à l'entrepôt de la filiale allemande pour un montant de 862K€.

Note 21 – Autres produits et charges financiers

Autres produits et charges financiers en K€	31/12/2020	31/12/2019
Instruments financiers	1 808	500
Gains de change	14 082	6 297
Autres produits financiers	316	279
Reprise provision pour risques	709	
Total autres produits financiers	16 916	7 075
Charges d'intérêts bancaires	-2 410	-1 952
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-748	-343
Pertes de change	-16 351	-6 489
Autres charges financières	-1 179	-387
Provisions pour risques	0	-182
Total autres charges financières	-20 688	-9 354
TOTAL	-3 772	-2 279

Au 31 décembre 2020, la quote-part du résultat financier des instruments de couverture génère un produit d'un montant de 1 808 K€ contre un produit net de 500 K€ l'année précédente. Cela s'explique principalement par le volume de contrats à terme consommés sur l'année, soit 153 M\$ contre seulement 77 M\$ l'année précédente.

Les autres charges financières correspondent principalement au paiement des intérêts à hauteur de 715 K€ dans le cadre du litige provisionné dans les comptes les années précédentes, et dont la provision a été reprise pour un montant de 709 K€ sur l'exercice.

Note 22 - Impôts sur le résultat et impôts différés

Impôts sur le résultat et impôts différés en K€	31/12/2020	31/12/2019
Impôts différés	1 860	3 881
Impôts exigibles	-688	-102
Charge d'impôt	1 172	3 779

Montants des impôts différés en K€	31/12/2020	31/12/2019
Déficits fiscaux reportables	15 969	12 467
Différences temporaires	965	1 652
Total des impôts différés actif	16 934	14 119
Amortissement des technologies	1 925	2 133
Activation de dépenses R&D	2 838	1 909
Différences temporaires	374	273
Instruments financiers	240	84
Total des impôts différés passif	5 377	4 400

Preuve d'impôt	K€
Taux applicable en France	28,00 %
Résultat net	-7 643
Impôt théorique	2 468
Impôt comptabilisé	1 172
Ecart	-1 296
Incidences :	
Différences permanentes	-1 069
Autres - écarts de taux	-227
TOTAL	-1 296

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables concernent l'ensemble des sociétés du groupe, à l'exception des sociétés Captana GmbH, Market Hub et BOE Digital Technology Co. Ltd où la recouvrabilité des pertes fiscales est attendue à moins de 5 ans.

Les impôts différés passifs relatifs aux technologies identifiées suite aux travaux d'allocation du goodwill se décomposent de la façon suivante :

- Pervasive Displays Inc : 842 K€ ;
- Captana GmbH: 437 K€ ;
- SES-imagotag GmbH : 645 K€.

Note 23 - Résultat Net - Résultat par action

Le résultat net de l'exercice s'élève à -7 643 K€

Effet de la dilution potentielle sur le capital

Instruments	Nombre	Effet
Options de souscription d'actions	3 600	0,02 %
TOTAL	3 600	0,02 %

Résultat par action	31-12-2020 12 mois	31-12-2019 12 mois
Résultat part du groupe en K€	-6 878	-12 488
Nombre moyen pondéré d'actions	15 758 108	14 590 795
Résultat par action (en euros)	-0,44	-0,86

II.5 Autres informations

Note 24 - Effectifs

L'effectif inscrit au 31 décembre 2020 se répartit comme suit :

Zone géographique	31/12/2020	31/12/2019
France	198	201
International	282	290
TOTAL	480	491

Note 25 - Engagements hors bilan

Engagements donnés :

- Lettre de confort envers la Bank Austria (banque de la société SES-imagotag GmbH) : 4 600 K€ pour toute la durée du crédit ;
- Lettre de confort envers Sparkasse Freiburg (banque de la société Captana GmbH) : 750 K€ pour toute la durée du crédit
- Lettre de confort au profit de la société SES-imagotag GmbH, une filiale à 100% de la société;
- Lettre de confort au profit de la société SES-imagotag Netherlands B.V., une filiale à 100 % de la Société ;
- Garantie paiement loyer 182 K€ (CIC) ;
- Garantie par l'Etat sur prêt Covid19 : 27 M€ sur les 30 M€ d'emprunt;
- Garantie paiement loyer 45 K€ (BNP) ;
- Nantissement compte bancaire rémunéré (CIC) ;
- Garantie de marché à l'étranger pour 20 282 K\$ (CIC) ;

Dans le cadre des emprunts obligataires, la Société s'engage à maintenir un ratio de levier consolidé, désignant le rapport entre les dettes financières nettes et l'EBITDA inférieur à 3,5 (hors effet IFRS 16). Voir note 11 de ce même rapport.

Note 26 - Degré d'exposition aux risques de marché

En matière financière, la Société est essentiellement exposée aux variations des devises sur ses achats réalisés en dollars.

En K\$	Au 31/12/2020
Portefeuille de couverture à fin décembre 2019	112 000
Achetés en 2020 pour couvrir les flux 2020	105 000
Achetés en 2020 pour couvrir les flux 2021	112 900
Dénoués sur 2020	148 000
Portefeuille de couverture à fin Décembre 2020	181 900

Note 27 - Dépenses de recherche et développement en cours

Sur l'exercice, 9 819 K€ de dépenses de recherche et développement ont été activés au bilan au poste d'immobilisations en cours.

Note 28 - Rémunération des dirigeants et le montant global des engagements de retraite contractés à leur profit

La rémunération brute versée au Président-Directeur général pour la période écoulée s'élève à 434 K€ au titre de sa rémunération fixe 2020 et de son bonus 2019.

Un contrat au titre de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprises (GSC) a été souscrit au cours de

l'année 2012 au profit du Président-Directeur général. La cotisation annuelle au titre de l'année 2020 s'élève à 20 K€.

Ce contrat comprend le régime de base ainsi qu'un régime complémentaire, prévoyant une couverture d'indemnisation sur une période de 12 mois (ancien régime).

La rémunération du Président-Directeur Général se détaille comme suit :

En €	31/12/2020	31/12/2019
Avantages à court terme	434 400	461 600
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiement fondé sur des actions	0	0

Note 29 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées identifiées par le Groupe sont :

- Les actionnaires du Groupe détenant plus de 10% du capital social,
- Les membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'année 2020, le groupe SES-imagotag a effectué les transactions suivantes avec son actionnaire

majoritaire BOE Smart Retail (Hong Kong) Co. Limited ou des sociétés liées à cette société :

- 169,4 M\$ d'achats avec l'entité Chongqing BOE Smart Electronic Systems Co. Ltd relatifs à un contrat d'approvisionnement et de sous-traitance industrielle (Master Service Agreement) ;
- 0,01 M€ de ventes d'étiquettes avec l'entité BOE Digital Technology Co. Ltd.

Note 30 – Honoraires des Commissaires aux comptes

La charge comptabilisée au titre des honoraires des Commissaires aux comptes s'élève à 535 K€ au titre de la certification des comptes individuels et consolidés et 55 K€ au titre des services autres que la certification des comptes et se détaille comme suit :

En K€	Deloitte	KPMG	Total
	Montant	Montant	Montant
Honoraires liés à la certification des comptes individuels et consolidés			
- Emetteur	217	247	464
- Filiales	39	32	71
Services autres que la certification des comptes¹⁰			
- Emetteur	14	29	43
- Filiale	—	12	12
TOTAL	270	320	590

Note 31 – Risques de crédit, de liquidité et de trésorerie

Risque de liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque. L'ensemble des valeurs mobilières de placement est constitué de comptes à terme.

Risque de crédit

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- Aux créances clients : les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui

y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre par le Groupe. Ce risque est contrôlé quotidiennement à travers le processus d'encaissement et de recouvrement. En outre, le nombre élevé de clients individuels permet de minimiser le risque de concentration de crédit afférent aux créances clients ;

- Et aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à 1 mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie. La valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans les états financiers, qui est présentée déduction faite des pertes de valeur, représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers significatifs en souffrance et non dépréciés.

¹⁰ Pour le cabinet KPMG, les services autres que la certification des comptes concernent des services de vérification de la déclaration de performance extra-financière du Groupe, ainsi que de la conformité fiscale et d'assistance à la revue des rapports de prix de transfert pour la filiale Pervasive Displays Inc.

II.6 Périmètre de consolidation

Raison sociale	Siège	Méthode de consolidation ¹¹	% de contrôle 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
SES-imagotag S.A.	Nanterre (France)	(mère)	(mère)	(mère)	(mère)
SES-imagotag Pte Ltd	Singapour	IG	100	100	100
SES-imagotag Mexico srl. de cv	Mexique	IG	99	99	99
SES-imagotag Italia Srl.	Italie	IG	100	100	100
SES-imagotag Gmbh	Autriche	IG	100	100	100
Solutions Digitales SES-imagotag Ltée	Canada	IG	100	100	100
Market Hub Technologies Ltd	Irlande	IG	60	60	60
SES-imagotag INC.	Etats-Unis	IG	100	100	100
SES-imagotag Netherlands BV	Pays Bas	IG	100	100	100
SES-imagotag Denmark Aps.	Danemark	IG	100	100	100
SES-imagotag Iberia S.L	Espagne	IG	100	100	100
Captana GmbH	Allemagne	IG	100	100	100
Pervasive Displays Inc	Taiwan	IG	100	100	100
BOE Digital Technology CO Ltd.	Chine	IG	51	51	51
SES-imagotag Pdi Digital	Autriche	IG	70	70	N/A ¹²
Société non consolidée car l'activité n'est pas significative sur l'exercice					
SES-imagotag Hong Kong Ltc.	Hong Kong		100	100	100

¹¹ IG : Intégration globale

¹² : La société était détenue à 70% au 31/12/2019 mais non consolidée car l'activité n'était pas significative sur l'exercice 2019.